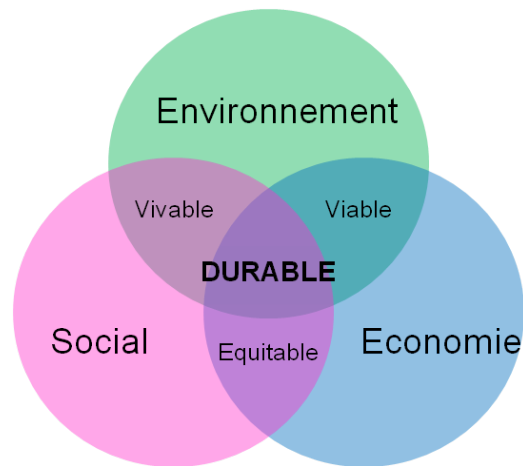


## «AU RENDEZ VOUS DES RETRAITÉS EN COLÈRE»

### ÉCOLOGIE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



### DÉFINITION DE L'ÉCOLOGIE

C'est la science qui étudie les relations entre les êtres vivants (humains, animaux, végétaux) et le milieu dans lequel ils vivent. Elle concerne les conditions d'existence et de comportement des êtres vivants en fonction de l'équilibre biologique et la survie des espèces.

Elle a une importance capitale pour notre présent et l'avenir de la planète et de l'humanité.

Il s'agit donc des relations réciproques

- entre l'homme et son environnement physique et moral
- entre l'homme et son environnement économique.
- Et entre l'homme et son environnement social

A la croisée de ces trois domaines, on retrouve le développement durable.

### RÈGLES ÉCOLOGIQUES - L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET MORAL

#### 1. Le Logement - Les bâtiments publics

- Accélération des mesures d'aide à l'isolation et à la rénovation des logements insalubres, y compris dans l'accompagnement des dossiers de demandes à établir.

- Remise en place des crédits d'impôts pour tous travaux du logement destinés à faire baisser la consommation d'énergie (y compris les panneaux solaires et/ou photovoltaïques, les pompes à chaleur, les ballons thermodynamiques).
- Les entreprises seront accréditées et devront faire un retour des travaux qu'elles ont entrepris.
- Les propriétaires qui laissent volontairement des logements vacants seront pénalisés tout comme ceux qui ne veulent pas les mettre aux normes.
- Aides aux changements de chauffages au bois pour des chauffages aux granulés - Développement des filtres à particules et des filtres catalytiques. Incitation au chauffage par biomasse pour les logements individuels où c'est possible.
- Remplacement progressif des chauffages au gaz en citernes (propane) par le gaz naturel, moins cher et moins polluant.
- Incitations à l'isolement des bâtiments publics, logements sociaux et au remplacement des chauffages polluants par le chauffage par biomasse.

## 2. Les transports

- Développement des transports publics notamment dans les zones rurales.
- Aide aux collectivités locales pour le remplacement des actuelles flottes de cars et autobus par des véhicules non polluants.
- Réouvertures des petites lignes SNCF.
- Primes à la casse de 6.000 euros pour tous les revenus inférieurs à 3.500 euros mensuels afin de changer de véhicules, primes qui doivent être prises par moitié par les constructeurs et mise en place d'un crédit à 0% dans la limite du même plafond.
- Le montant de ces primes sera réévalué en fonction de l'évolution des prix des véhicules neufs.
- Encadrement du prix des pièces de rechange et de la main d'œuvre pour permettre aux véhicules en circulation d'être régulièrement entretenus et donc moins polluants.

- Réduction des prix de billets de train - Gratuité pour les chômeurs - les bénéficiaires du RSA et les personnes en situation de handicap.
- Développement des réseaux cyclables et des zones piétonnes.
- Encadrement du développement des technologies nouvelles (véhicules électriques, bioéthanol, hydrogène...).

### **3. La consommation**

- Création d'un pôle de surveillance, facilement accessible, permettant aux consommateurs de signaler les problèmes rencontrés.
- Aide au développement des associations de consommateurs pour les rendre beaucoup plus opérationnelles et en faire de véritables acteurs de surveillance et de régulation de la consommation.

### **4. Les produits de première nécessité**

- Comme rappelé au volet « Finances », les produits de première nécessité seront retirés du système des cotations en bourse (eau, blé, et en fonction des besoins, l'immobilier).
- Développement des Syndicats Intercommunaux de Gestion de l'eau pour mettre fin à la spéculation actuelle développée par les fournisseurs privés de l'eau.

## **Règles Écologiques - L'homme et l'environnement économique - La pollution liée aux transports commerciaux**

- Règle de base : Les pollueurs doivent être les payeurs
- Sachant que le but n'est pas la taxation qui reste dissuasive mais bien d'arriver à faire baisser toutes les pollutions et les dangers liés aux sous équipements et aux non respect des lois et règlements.
- Interdiction pour les entreprises de racheter ou revendre la taxe Co2 - elles seront taxées individuellement pour rejet de Co2 (Ces règles seront rappelées à chaque fois que l'on traitera des pollutions « économiques »).

- Interdiction du transport par routes des produits dangereux donc développement du ferroutage.
- Développement du ferroutage en général, moins polluant que la file incessante de trop nombreux camions, polluants et destructeurs des équipements routiers.
- Création d'une vignette obligatoire pour tous les véhicules étrangers légers et poids lourds qui parcourent notre pays (comme cela existe dans de nombreux pays européens).
- Tous les transporteurs poids lourds paient une taxe qui est destinée principalement à l'entretien des réseaux routiers. Ce sont les donneurs d'ordre qui paient cette taxe comme une incitation à l'utilisation de transports moins polluants et moins destructeurs des équipements. Les transporteurs routiers étrangers acquittent cette taxe, en plus de la vignette précitée.
- Comme rappelé dans le volet «Finances», nationalisation des autoroutes pour réguler les péages qui ne sont pas destinés à faire des bénéfices mais à l'entretien, l'amélioration des réseaux et à la création de nouveaux tronçons de jonctions.
- Aides à l'amélioration du réseau routier hors autoroutes.
- Taxation de tous les navires français et étrangers qui utilisent du pétrole lourd et accostent dans nos ports.
- Plan de lutte au niveau européen contre le trafic des pavillons qui laissent naviguer des bâtiments maritimes qui sont des épaves (pas de règle de l'unanimité pour ce genre de lutte) - [http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU\\_3.4.11.pdf](http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_3.4.11.pdf)
- Plan drastique concernant les transports aériens qui sont de gros pollueurs - (nécessité d'un rapprochement entre pays de l'Europe, voire un rapprochement mondial).
- Pour la transition énergétique concernant le transport des personnes, elle a été traitée au chapitre précédent.

**Règles Écologiques - L'homme et l'environnement économique - La pollution des eaux, cours d'eau mers et océans, pillages des réserves naturelles**

**RAPPEL : Règle de base : Les pollueurs doivent être les payeurs**

Sachant que le but n'est pas la taxation qui reste dissuasive mais bien d'arriver à faire baisser toutes les pollutions et les dangers liés aux sous équipements et aux non respect des lois et règlements.

- Interdiction des bouteilles en plastique revenir au verre et au principe de la consigne.
- Surveillance de TOUTES les entreprises riveraines des cours d'eau sur leurs rejets éventuels - Aides aux recyclages qui sont obligatoires - Taxation des réfractaires.
- Surveillance et régulation des rejets azotés de l'agriculture (phénomène des algues vertes toxiques quand elles se décomposent).
- Encadrement de la pêche en mer avec des quotas respectueux de la biodiversité. En attendant des accords internationaux, taxation des produits des pays réfractaires.
- Création là où c'est possible de réserves pour les populations d'animaux notamment d'oiseaux.
- Comme dit au chapitre précédent « transports commerciaux », la lutte contre les pavillons de complaisance et la vétusté des bateaux « poubelles » devraient éviter les désastres écologiques destructeurs. En cas de pollution maritime, les pollueurs doivent être sanctionnés immédiatement, le pays concerné devant se substituer aux éventuelles responsabilités individuelles. En cas de refus, taxation des produits de ces pays et quand c'est possible, mesures conservatoires sur les avoirs financiers en France de ces pays.
- Lutte contre les prospections d'énergie fossile et forages aux pôles Nord et Sud pour leur interdiction finale.

**Règles Écologiques - L'homme et l'environnement économique - La pollution liée aux productions industrielles****RAPPEL : Règle de base : Les pollueurs doivent être les payeurs**

Sachant que le but n'est pas la taxation qui reste dissuasive mais bien d'arriver à faire baisser toutes les pollutions et les dangers liés aux sous équipements et aux non respect des lois et règlements.

Cette pollution englobe en quelques sortes une grande partie de toutes les autres et a des conséquences sur tout l'environnement, puisqu'elle s'étend des process d'extraction de matières premières en passant par leur transformation, leur transport vers ces lieux de transformation, le transport ensuite des produits finis vers les différents lieux de distribution et les traitements des rejets... quand ceux-ci ne sont pas carrément abandonnés non traités.

- Interdiction pour les entreprises de racheter ou revendre la taxe Co2 - elles seront taxées individuellement pour rejet de Co2.
- Le problème du pétrole brut - Aujourd'hui, plus de 6 000 produits sont fabriqués entièrement ou en partie à partir du pétrole. Ces produits contiennent des polymères. (le pétrole brut est un mélange, en quantités variables, de plusieurs hydrocarbures et de molécules appelées résines et asphaltènes).
- Dans l'attente d'une alternative recherchée, aide pour que les transformations intermédiaires soient les moins polluantes possible (raffinage, coupes du soufre et des métaux, reformage et craquage catalytiques, fabrication des produits finis).
- Cette aide sera d'autant plus importante qu'elle concernera la fabrication de produits à vocation énergétique.
- Encadrement strict du transport des matières premières jusqu'aux raffineries et des raffineries sur d'autres lieux de transformation, de stockage ou du transport des produits finis.
- Pour les produits de rejet suite à la transformation du pétrole brut - strict encadrement du traitement des rejets liquides et gazeux et surveillance des milieux récepteurs des déchets traités, air, eaux, champs agricoles, stations d'épuration. (trihalométhanes et boues issues du traitements des effluents).

- **La pétrochimie** - (chimie des dérivés du pétrole) - Mêmes principes de précautions et de surveillance, du début à la fin des processus de transformation, de livraison et de traitement des déchets liés à l'activité.
- Les dérivés du traitement d'autres composés comme l'alumine (**problème des boues rouges**).
- **Favoriser la recherche** pour des solutions de traitement des déchets et la recherche pour une alternative à la matière « pétrole brut ». (biocarburants à base d'algues microscopiques, l'hydrogène et le moteur à air comprimé...).
- **Pénalisations très fortes** en cas de rejets non traités et/ou déversés sur des sites non dédiés.

## Règles Écologiques - L'homme et l'environnement économique - Les Énergies propres

**RAPPEL** : Règle de base : Les pollueurs doivent être les payeurs

Sachant que le but n'est pas la taxation qui reste dissuasive mais bien d'arriver à faire baisser toutes les pollutions et les dangers liés aux sous équipements et aux non respect des lois et règlements.

- Prise de position pour l'abandon des énergies fossiles et mise en œuvre progressive des énergies propres.
- Prise de position politique pour l'**abandon progressif de l'énergie nucléaire**. Un plan validé dans ce sens ne pourra pas être remis en cause par les gouvernements successifs puisqu'il s'agit d'une mesure de protection des populations, eu égard aux dangers de ce type de production d'énergie électrique.
- Abandon de l'EPR, coûteux dès maintenant à cause de retards accumulés, dangereux, non suffisamment protégé et pas à l'abri d'attaques éventuelles. Générateur, en plus (et comme les centrales nucléaires « classiques » de déchets qui peuvent sur le long terme, polluer les sols et les nappes phréatiques d'une façon irrémédiable).



- Fermeture progressive de toutes les centrales nucléaires qui, entre temps, devront être entretenues avec grand soin (démonter l'argument de main d'œuvre mise au chômage puisqu'il faut au moins autant de personnel pour la fermeture d'une centrale que pour son entretien et que la phase de « fermeture » peut prendre de 15 à 20 ans).
- Sécurisation avec le plus grand soin des actuels lieux de stockage des déchets radioactifs.
- Développement des énergies renouvelables qui participent à la lutte contre l'effet de serre et les rejets de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, facilitent la gestion raisonnée des ressources locales, génèrent des emplois - énergie solaire (photovoltaïque, thermique basse et haute température), énergie éolienne, énergie hydraulique et hydroélectrique (grande et petite hydraulique, énergies marines - marée motrice), développement des biomasses (bois énergie, biogaz, biocarburants), de la géothermie. Développement de l'architecture bioclimatique et des énergies liées à la croissance des végétaux.
- Ce développement des énergies renouvelables se fera en concertation avec les acteurs locaux.
- Formation des actuels salariés du nucléaire aux énergies renouvelables.

## **RÈGLES ÉCOLOGIQUES - L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT SOCIAL**

**RAPPEL :** Règle de base : Les pollueurs doivent être les payeurs

Sachant que le but n'est pas la taxation qui reste dissuasive mais bien d'arriver à faire baisser toutes les pollutions et les dangers liés aux sous équipements et aux non respect des lois et règlements.

LES PROGRESSIONS INDISPENSABLES DANS CE DOMAINE TOURNENT PRINCIPALEMENT AUTOUR D'UN MODE DE CONSOMMATION DIFFÉRENT, DE MODES DE PRODUCTIONS RAISONNÉS ET RESPECTUEUX ET DE PRATIQUES PLUS VERTUEUSES.



- **Concernant l'agriculture** - démembrement des grandes parcelles pour une agriculture favorisant les petites et moyennes exploitations de proximité.
- Retour à des méthodes naturelles de protection des végétaux et abandon des pesticides.
- Développement des agricultures raisonnées, biologiques et de précision. Développement de l'agriculture verticale.
- Gestion raisonnée des déchets de l'agriculture (compostage et méthanisation).
- Surveillance et régulation des rejets azotés de l'agriculture (phénomène des algues vertes toxiques quand elles se décomposent). -Déjà mentionné au niveau de la pollution des eaux-.
- Encadrement strict des transformations des déchets de l'agriculture pour l'alimentation des animaux.
- Pratique à retrouver du système de jachère.
- **Concernant l'élevage** - Abandon de l'élevage intensif pour le retour à des élevages extensifs de dimensions « humaines » permettant l'entretien des milieux ouverts.
- Ce retour à l'élevage extensif permettra également un arrêt de la pollution des nappes phréatiques et des rivières (exemple actuel des porcs élevés en batterie et des urines qui s'infiltrant).
- Favoriser l'élevage en plein air, proscrire les aliments OGM et arrêter l'administration d'antibiotiques aux cheptels, avec contrôles vétérinaires.
- Les élevages dits « en batterie » sont appelés à disparaître. En attendant leur disparition totale, surveillance stricte des règles d'hygiène appliquées et des conditions de vie des animaux.
- Surveillance stricte des abattoirs et des pratiques d'abattage.
- Les transports d'animaux vivants devront être très soigneusement surveillés et réglementés.

- Le marché de la distribution de viande sera soumis à des contrôles fréquents et inopinés pour éviter tous trafics et pratiques délictueuses (comme la « remballe » pratiquée surtout dans les « grandes surfaces » qui présente même un risque alimentaire.). Par exemple, les Agences Sanitaires et les Directions de contrôles des fraudes seront sollicitées régulièrement pour des contrôles de produits finis ou des contrôles de produits frais.
- **Pour l'agriculture et l'élevage** - mesures éventuellement protectionnistes de manière à réguler au maximum l'entrée sur le territoire national de produits et viandes concurrentiels ne répondant pas aux critères retenus.
- Favoriser dans ces deux cas les échanges de proximité (développement des AMAP et création d'un maximum d'échanges locaux).
- **Pour la pêche et la chasse** - Les permis de pêche en mer (comme déjà rappelé dans la protection des mers et océans) seront encadrés avec des quotas de pêche, les permis de chasse accordés après examens psychologiques, les périodes de pratique réellement adaptées aux cycles de reproduction des espèces, sans dérogation possible, quelle soit nationale ou locale.
- **Renforcement de la traçabilité et des contrôles** - avec renforcement des pouvoirs des associations de consommateurs, des DDCSPP (Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).
- **Concernant la protection des espèces en voie de disparition** - A défaut de pouvoir systématiquement prendre sur le fait les personnes s'adonnant à des actes de trafic, d'élimination de certaines espèces, dans un but mercantile ou non, renforcement des coopérations internationales, des surveillances douanières et **SANCTIONS SÉVÈRES** dissuasives. Faire respecter les lois de réintroductions d'animaux sauvages et dédommager correctement les éleveurs pénalisés par les prédatons naturelles.

- **Concernant le traitement des animaux en général** - C'est de notre devoir en tant que Nation digne que de légiférer sur le transport des animaux vivants et les traitements indignes infligés à certains animaux qu'ils soient dits « de compagnie » ou qu'il s'agisse d'espèces non domestiqués.
- **Interdiction de l'utilisation de l'huile de palme** dans les produits de fabrication française. Interdiction aux entreprises françaises de l'utilisation de ce produit sous peine de sanctions sévères puisque cela détériore gravement l'état des forêts tropicales. MALHEUREUSEMENT, elle intervient dans la composition de 80% des produits alimentaires à travers le monde : chips, croûtons, soupes en sachet, les pâtes à tartiner (dont une bien connue), biscuits, mayonnaise, céréales, chocolat, sardines en boîtes... Il convient donc de faire des campagnes conséquentes sur ce produit et d'entamer des négociations mondiales sur le sujet. Dans l'attente d'un aboutissement, taxation des produits d'importation à base d'huile de palme. L'étiquetage devra mettre en évidence la présence de ce produit.

#### LES PROGRÈS A ACCOMPLIR DANS LA GESTION DES DÉCHETS

- Développement des déchetteries. Optimisation des points de collectes des déchets. Mises en place d'un maximum de composteurs.
- Incitation même financière sur la collecte des ordures ménagères (exemple des poubelles avec compteurs qui permettent de moins payer en cas de diminution du poids des OM).
- Favoriser les aliments sans emballage superflu (distribution de produits « en vrac »), films et emballages recyclables.
- Faciliter la collecte des appareils électriques, des composants dangereux (batteries, piles, huiles de vidanges, cartouches d'encre vides, ampoules...).
- Encadrer les entreprises qui recyclent en utilisant des produits collectés. Elles doivent répondre à une législation spécifique qui maîtrise la limite entre bénéfiques nécessaires et spéculation.

**RÈGLES ÉCOLOGIQUES - UN FACTEUR PRIMORDIAL : L'ÉDUCATION**

Quoi qu'il en soit de ce que nous saurons mettre en place collectivement pour notre Intérêt Général et notre survie, c'est à l'éducation que nous le devons en grande partie. Notre avenir dépendra de cet élément principal, des accords établis entre acteurs nationaux, européens et internationaux et du sens que nous saurons développer de la solidarité.

-----